

Evaluation des Risques Professionnels

PUBLIC CONCERNE : Chef d'établissement, animateur sécurité, membre de la CSSCT ou du CSE, D.R.H., préventeurs, infirmier du travail, chef de service, ...

PRE REQUIS : Cette formation ne nécessite aucun prérequis. Une bonne compréhension du français est vivement conseillée.

OBJECTIFS : A l'issue de cette formation, le stagiaire :

- Connaît les exigences réglementaires relatives à l'évaluation des risques professionnels.
- Est capable d'identifier les risques professionnels et de les évaluer.
- Est capable de proposer des pistes d'améliorations efficaces.

DUREE : 1 jour (7 heures).

MOYENS PEDAGOGIQUES : présentation de diaporamas et de vidéos au moyen d'un vidéoprojecteur, écran, tableau.

METHODES PEDAGOGIQUES : Présentation didactique, méthode interrogative, échanges d'expériences, exercices d'application sur la base de vidéos.

MODALITES EVALUATION DES ACQUIS : auto-évaluation et exercices individuels.

DOCUMENTATION : Documentation transmise sous format numérique. Modèles de documents.

VALIDATION : Attestation de formation nominative (attestation d'assiduité)

Programme

Tour de table : chaque stagiaire se présente et expose ses attentes par rapport à cette formation

INTRODUCTION

1. *Les obligations de l'employeur.*
2. *Les principes généraux de prévention.*
3. *Le DUERP.*
4. *Les principaux acteurs de la prévention des risques (encadrement, CSE/CSSCT, service de santé au travail, animateur et référent sécurité, CARSAT, ...).*

MODULE 1 : COMMENT EVALUER LES RISQUES ?

- PRÉAMBULE :

1. *Terminologie : Dommage, danger et risque.*
2. *Le mécanisme d'apparition du danger (MAD).*

- COMMENT DÉTECTER LES RISQUES ?

1. *Les différents types d'audits sécurité.*
2. *Les groupes de travail pluridisciplinaires.*
3. *Les autres moyens de remontée d'information.*

- L'OUTIL D'IDENTIFICATION DES RISQUES :

1. *Danger.*
2. *Exposition.*
3. *Protection.*
4. *Environnement.*
5. *Compétence.*

- LA COTATION DU RISQUE EN PRATIQUE :

1. *Les échelles de cotation.*
2. *Exemples de cotation.*

- ETABLIR DES PRIORITÉS :

1. *La comparaison des risques.*
2. *Hiérarchisation des priorités.*

- LA RECHERCHE DE SOLUTIONS CURATIVES ET PRÉVENTIVES :

1. *Sur quoi agir ? H.O.T. (Humain, Organisationnel et Technique).*
2. *Les 7 critères de choix des solutions.*

EVALUATION DES ACQUIS : tour de table avec auto-évaluation



Evaluation des Risques Professionnels

NOS FORMATEURS : Formateur expert. Il a accompagné un grand nombre d'entreprises, d'établissements et de collectivités locales dans la mise en place de leur D.U.E.R.P. Il pratique et forme depuis plus de 20 ans à l'analyse des risques professionnels.

NOS REFERENCES :

- FT Consultants réalise ce type de formation et l'accompagnement de ses clients dans leur démarche d'évaluation des risques depuis 2003.
- Nombre de stagiaires formés dans ce domaine par FT CONSULTANTS en 2021 : **30 stagiaires formés.**

**UN SOUHAIT, UNE QUESTION SUR LES
THEMES CI-DESSOUS : UN SEUL NUMERO
(03.83.26.30.08)**

- EN SAVOIR PLUS SUR L'ACCES A CETTE FORMATION POUR UNE PERSONNE HANDICAPEE : déficience auditive, visuelle, motrice, mentale ou psychique, demandez notre référente handicap.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE DEROULEMENT OU LE CONTENU DE CETTE FORMATION : demandez notre responsable pédagogique.
- EN SAVOIR PLUS SUR LE FINANCEMENT : demandez notre responsable commercial.

Planning inter 2022

Nancy :	4 mars 10 juin 30 septembre 25 novembre
Strasbourg :	2 mars 8 juin 28 septembre 23 novembre
Dijon :	8 mars 21 juin 23 septembre 8 novembre

Tarifs 2022

Formation inter-entreprises
350 € H.T./stagiaire

Formation réalisée dans vos locaux
720 € H.T./groupe (12 personnes maxi)
+ frais de déplacement

Programme (suite)

MODULE 2 : MISE EN APPLICATION SUR DES SITUATIONS CONCRETES

1. Diffusion d'une vidéo « des situations de travail » INRS ;
2. Exercice individuel :
 - Identification et évaluation des risques et des problèmes de conditions de travail ;
 - Détermination d'actions correctives potentielles ;
 - Evaluation des solutions (en utilisant les 7 critères de choix des solutions) ;
 - Présentation de son travail à l'ensemble du groupe.

EVALUATION DES ACQUIS : exercice individuel

NOS ENGAGEMENTS : Suivi administratif, qualité et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction par stagiaire
- Evaluation des acquis par les stagiaires
- Fiche de présence (par demi-journées)
- Attestation formation nominative (attestation d'assiduité)

Code du travail, art. R4121-1 : L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.
Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.